# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.04.2017

<u>Etaient présents</u>: M Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, M Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, M Raymond DURRET, Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Murielle MOLLON, Mme Hélène BONNET, Mme Florence TIXIER DESTRE, Mme Jacqueline PEYRARD et M Arnaud MIGNARD.

Absents: M Arnaud MIGNARD (pendant 30 minutes) et M André METTON.

Procurations: M André METTON à Mme Bénédicte MAISONHAUTE.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

## 1. TRAVAUX BATIMENT / URBANISME / EAU

a. Changement de tarifs compteur EDF à la salle des fêtes :

L'adjoint en charge des bâtiments informe les élus d'une proposition de modification du branchement électrique à la Salle Jeanne d'Arc. Les caractéristiques de ce nouveau raccordement portera sur :

- Branchement complet aéro-souterrain,
- Puissance de raccordement : 36 KWatt
- Nombre de phases : Triphasé

La société ENEDIS propose cette prestation au prix de 610.56 € TTC.

Après délibération, le conseil Municipal :

- Décide d'accepter la modification de raccordement électrique par la Société Enedis à la Salle Jeanne d'Arc.
  - Décide d'accepter le prix de 610.56 € TTC pour la réalisation de cette prestation

L'adjoint informe également que ce changement d'abonnement permettra de passer du tarif bleu au tarif jaune, ce qui permettra à la commune de récupérer environ 1500 € d'économies par an. Actuellement, la commune gagne sur la consommation, lié au changement de mode de chauffage, mais pas sur l'abonnement.

b. Etang : mise en place d'un règlement et d'une régie :

La commission Etang informe les élus de l'avancement des travaux et qu'il convient de mettre en place un règlement et une régie pour la vente des cartes de pêche. L'adjoint en charge de l'étang donne lecture de ce règlement. Il propose la vente de carte de pêche et la mise en place d'une régie.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide d'accepter la mise en place d'un règlement et d'une régie.
- Décide la vente de carte de pêche.

La commission étang informe également qu'elle s'est réunie afin d'uniformiser un règlement sur les modalités d'accès, les divers contrôles et la mise en place de tarifs de carte de pêche. Ce règlement sera affiché à l'étang. Après consultation auprès du Trésor Public, il est obligatoire de mettre en place une régie (dès lors qu'il y a manipulation d'espèces). La régie prévoit un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. Les cartes de pêches seront vendues en mairie pendant les horaires d'ouvertures. Le conseil municipal souhaite faire participer les commerçants à la vente des cartes de pêches et des bénévoles se sont fait connaître pour intervenir sur l'étang afin d'appliquer le règlement. Dès lors, des sous régies seront créées. Il y aura également la nécessité de prendre des assurances pour les régisseurs.

## c. Etang: aménagements extérieurs:

Lors du dernier conseil municipal en date du 31 mars, les élus avaient voté favorablement l'aménagement paysager de l'étang. La commission étang propose aux élus l'aménagement extérieur (table, bancs, jeux pour enfants, poubelles, ...). Trois entreprises nous ont fait parvenir un devis :

Il a été\_décidé de retenir l'offre de l'Entreprise **COMAT et VALCO** pour un montant total de **19 969.98 € TTC €** pour l'aménagement extérieur de l'étang.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un devis d'installation de toilettes sèches.

La commission étang informe également les élus que la réception du chantier avec l'Entreprise Naulin a été signée le 17/04/17

#### d. Etang: création d'un nom:

Mardi 18 avril 2017, le Conseil Municipal des Enfants ainsi que des élus et des membres de la commission étang, se sont réunis à l'étang pour faire participer les enfants sur le choix d'un nom et sur le choix de panneaux d'informations sur la faune et la flore vivants dans les milieux aquatiques.

Après réflexion, les enfants du CME ont décidé de le baptiser « Etang des Saules ». Les membres de la commission étang avaient eu aussi réfléchi de leur côté et proposent « l'étang de la Source ». Des discussions entre conseillers s'animent et un élu propose une solution :

- L'étang de la Source
- Aire de jeux des Saules.

Après délibération, l'ensemble des élus ont décidé de retenir :

- L'étang de la Source
- L'aire de jeux des Saules.

# e. Bascule : dénonciation de la convention et changement du système électronique :

L'adjoint en charge des bâtiments et de la voirie informe le conseil municipal que la bascule est en panne (carte mère) et que les pièces de remplacement ne se trouvant plus, il faut changer tout le système.

De plus, M le Maire ainsi que l'adjoint en charge de la voirie informe les élus que le vendredi 14 avril 2017, ils ont reçu en mairie Mr Bidermann et Mr Fontana, les représentants d'EuréaCoop. Durant cet entretien, Mr le Maire a informé ces aux représentants que la borne qui sert de lecteur de badge, d'imprimante et de monnayeur est en panne depuis déjà quelques semaines et qu'il convient de la changer. Il a été également rappelé qu'un accord entre la commune et la CBA avait été actée en 1989 dans laquelle la CBA investissait à hauteur de 15 244.90 € TTC dans des travaux et que la commune devait lui reverser 60 % des pesées de la CBA.

Lors de ce rendez-vous, les représentants de la CBA ont décidé de ne pas investir dans les travaux de réparation. Mr le Maire propose alors de dénoncer cet accord et réparer la borne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

 Décide de dénoncer la convention qui lie la commune à la CBA et de réparer la Borne Self 800 pour un prix de 6500 € HT

Les représentants de la CBA ont proposé, lors de cette réunion, de racheter la bascule et donc de l'utiliser qu'avec leurs propres clients. La bascule, étant un service public, le Maire et son adjoint ont décliné cette proposition afin que ce service reste public et que tout le monde puisse l'utiliser.

#### f. Voie verte:

Mr le Maire informe les élus qu'une demande écrite, auprès des services du Conseil Départemental, de passage piéton soit créée au carrefour de la Croix Jaune pour que les marcheurs puissent rallier la fin de la voie verte en provenance de Balbigny (à la Croix Jaune) à Nervieux, pour terminer leur parcours en toute sécurité à l'étang. Les services du Conseil Départemental ont répondu défavorablement à notre requête. Mr Le Maire informe les élus qu'il souhaite organiser une rencontre avec les personnes du Conseil Départemental qui s'occupent de notre dossier afin de leur expliquer le projet sur place et de trouver la meilleure solution.

## g. Maison Massouiller: choix du carreleur:

Mr le Maire rappelle aux élus que la création de WC publics à la maison Massoulier, située sur le champ de foire de Grénieux, servira aux différentes manifestations organisées par les associations de la commune : foire, farfouille...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide de retenir le devis de l'entreprise Fabrice CARRELAGE d'un montant de 2 527.00 €TTC

Il informe également que les travaux de plomberie, de menuiseries et d'électricité sont terminés et que les travaux de maçonnerie sont presque finis.

## **2. ASSAINISSEMENT**

# a. Redevance assainissement:

L'adjoint en charge de l'assainissement informe les élus que la redevance assainissement n'a pas subi d'augmentation depuis 2010.

Il rappelle aux élus les tarifs appliqués pour l'année 2015/2016 :

- o abonnement: 44 euros
- o 0.73 € le m3 d'eau consommé

Comme chaque année et compte tenu des obligations légales, le Conseil municipal décide de :

- fixer le montant de la redevance assainissement pour l'année 2017 :
- o abonnement: 45 euros
- o 0.75 € le m3 d'eau consommé
- fixer le forfait des bénéficiaires d'un puits, sans consommation d'eau par la Bombarde, selon les modalités suivantes :
  - o abonnement: 45 euros
  - o la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

• Pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement à l'habitation : le montant facturé à minima sera égal à la consommation moyenne d'un titulaire non raccordé à un puits en fonction du nombre de personnes composant le foyer :

o abonnement: 45 euros

o la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

• Toute maison individuelle desservie en eau potable à partir de la desserte d'une exploitation agricole, sans compteur séparé sera facturée selon les modalités d'un détenteur de puits (à savoir selon un forfait comprenant la base forfaitaire plus la moyenne des consommations d'un foyer composé du même nombre de personnes):

o abonnement: 45 euros

o la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

## **REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX**:

Monsieur le Maire rappelle que la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, est issue de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques), promulguée en décembre 2006 et est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à l'ensemble des habitants du bassin.

Ces sommes seront facturées en même temps que la redevance assainissement (référence ci-dessus) et reversées à l'Agence de l'eau.

○ L'Agence de l'eau Loire Bretagne, domiciliée à Nantes, a fixé pour l'année 2017 la RMR (redevance de la modernisation des réseaux) à 0.18 € par m3 d'eau consommée (redevance due par l'ensemble des foyers redevables de la redevance assainissement collectif). le Conseil municipal en prend acte et décide de l'appliquer.

# b. Rapports assainissement :

L'adjoint en charge de l'assainissement informe les élus que tout rapport d'assainissement doit être réalisé lors de demande de subventions.

Il présente au Conseil Municipal les rapports d'assainissements 2014, 2015 et 2016 concernant l'assainissement collectif et le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Conseil Municipal approuve les rapports joints à la présente délibération et donne pouvoir au Maire pour l'adresser à l'Observatoire des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

## c. Raccordement de la Maison Massouiller au réseau d'assainissement collectif :

Mr le Maire rappelle aux élus que la maison Massouiller située sur le Champ de Foire n'est pas reliée au réseau d'assainissement collectif (la fosse septique actuelle n'est plus aux normes) et présente un devis de raccordement au réseau séparatif eaux usées et eaux pluviales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide de retenir le devis de l'entreprise NAULIN (Travaux Publics) d'un montant de 6000 € TTC

# d. Diagnostic assainissement : annulation du choix du prestataire :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 octobre 2016 dans laquelle le Conseil Municipal avait choisi le Cabinet Réalité pour la réalisation l'étude du diagnostic assainissement.

Suite à notre demande de subvention pour la réalisation de cette étude, il convient juste de présenter des devis des entreprises pouvant réaliser ces travaux, mais il ne convient pas de la choisir. Alors Mr le Maire propose d'annuler cette délibération pour l'octroi de la subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'annuler la délibération du 13 octobre 2016 dans laquelle le Conseil Municipal avait choisi le cabinet Réalité pour la réalisation de l'étude du diagnostic assainissement de la commune.

## 3.PERSONNEL:

# a. Versement des indemnités de maire et d'adjoints :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants :

Considérant que les délibérations 2014-143 et 2014-144 du conseil municipal en date du 14 avril 2014 fixaient les indemnités de fonction de maire et des adjoints, en fonction de l'indice brut terminal 1015

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2017 le montant des indemnités de fonction :

- de Maire est fixé à 31 % par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- des adjoints est fixé à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ces indemnités seront versées trimestriellement.

#### b. Offre d'emploi pour le poste d'ATSEM :

Le contrat d'Anaïs PHILIPPON va se terminer en juillet et la commune souhaite la remplacer par une personne pouvant bénéficier d'un contrat aidé. Le profil recherché est une personne ayant déjà de l'expérience avec les enfants. Le petit plus serait que cette personne souhaite passer son concours d'ATSEM. Les candidatures seront toutes étudiées en mairie.

## **4 VIE ASSOCIATIVE / MANIFESTATIONS:**

#### Foire du 20 Mai:

L'adjointe en charge de la vie associative informe les élus que les retours des inscriptions arrivent tous les jours. Les exposants qui souhaitent encore s'inscrire doivent aller télécharger sur le site internet de la commune <a href="www.nervieux.fr">www.nervieux.fr</a> tous les documents nécessaires à leur inscription. Des placiers ont été désignés pour aider à l'emplacement dès le matin. Pour le moment nous n'avons pas de réponse du vétérinaire et nous ne savons pas si les volaillers pourront exposer leurs animaux.

# Concours de pétanque :

Le 23 septembre prochain, la commune de Nervieux reçoit sur la commune Cléppé, Ste Foy St Sulpice et Poncins. Les élus s'interrogent sur l'activité qui peut être proposée (pétanques, boules, ...). Le repas aura lieu à la salle Jeanne d'Arc.

## Troc vert:

17 troqueurs se sont donné rendez-vous le 16 avril sur le Champ de foire. Les plants étaient en quantité et de bonne qualité. L'ambiance était très conviviale. Un règlement sera prévu l'année prochaine afin de certaines personnes soient plus respectueuses dans les échanges des plants.

Prochain Conseil Municipal: vendredi 9 juin 2017.